

PETIT GUIDE D'AUTODÉFENSE

Contre les préjugés à l'égard
des chômeur.se.s



À qui s'adresse ce guide ?

En tant que complément à l'outil d'éducation populaire réalisé dans le cadre de la campagne « Améliorer notre sort, c'est vital. Une réforme du régime d'assurance-chômage s'impose », ce guide s'adresse à toute personne qui désire s'armer d'arguments pour combattre les préjugés les plus fréquents à l'égard des travailleur.se.s en situation de chômage.

Qui sommes-nous ?

Le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) rassemble 15 groupes de défense de droits et constitue le plus important regroupement de chômeurs et chômeuses au Québec.

Le MASSE milite depuis plus de 20 ans afin d'améliorer l'accessibilité au régime d'assurance-chômage et pour faire valoir, auprès des élu.e.s fédéraux et de la population, la nécessité d'apporter des modifications majeures — et surtout permanentes — au régime d'assurance-chômage.

Nous croyons que toute personne en chômage doit se voir garantir un revenu de remplacement, lui assurant respect et dignité.

Pour plus d'informations, visitez le www.lemasse.org ou contactez-nous au masse@lemasse.org

- ▶ ACTION-CHÔMAGE CÔTE-NORD
- ▶ ACTION-CHÔMAGE KAMOURASKA INC.
- ▶ ACTION-DIGNITÉ LANAUDIÈRE
- ▶ ASSOCIATION DE DÉFENSE DES DROITS SOCIAUX (ADDS) DE LA RIVE-SUD
- ▶ COMITÉ CHÔMAGE DE L'EST DE MONTRÉAL
- ▶ DROITS DEVANT / ÉRABLE
- ▶ L.A.S.T.U.S.E. DU SAGUENAY
- ▶ MOUVEMENT D'ACTION SOLIDAIRE DES SANS-EMPLOI DES CHENAUX
- ▶ MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE LAC-SAINT-JEAN
- ▶ MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE DE MONTRÉAL
- ▶ MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE PABOK INC.
- ▶ MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE DE TROIS-RIVIÈRES
- ▶ MOUVEMENT DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES DE L'ESTRIE
- ▶ REGROUPEMENT DE DÉFENSE DES DROITS SOCIAUX DRUMMOND
- ▶ REGROUPEMENT DES SANS-EMPLOI DE VICTORIAVILLE

**FAUT LE VOULOIR QUAND
MÊME... ÊTRE EN CHÔMAGE
EN PLEINE PÉNURIE DE
MAIN-D'OEUVRE!**



QUELQUES SUGGESTIONS DE CONTRE-ARGUMENTS

- Plusieurs expert.e.s s'entendent pour dire qu'il faut faire attention avec l'utilisation du terme pénurie de main-d'oeuvre. Les médias et politiciens oublient souvent de dire que cette pénurie ne touche que certains secteurs d'emplois très spécifiques et correspond rarement, voire jamais, à une crise généralisée à l'ensemble de l'économie.
- Certains secteurs affectés par la pénurie de main d'oeuvre le sont parce les entreprises sont incapables d'offrir des conditions de travail et des conditions salariales décentes. Dans ce cas, la pénurie leur incombe : cessons de faire porter le fardeau aux travailleur.se.s!
- La liberté de choisir un travail qui correspond à vos besoins et vos compétences - qui vous permet de vivre décemment, d'avoir un environnement de travail sain et sécuritaire et pour lequel vous êtes qualifié - ce n'est pas de la paresse, c'est un droit fondamental.

On veut travailler pas se faire exploiter !

LE MYTHE DE LA PÉNURIE DE MAIN-D'OEUVRE

Saviez-vous que ? La pose de pancartes *On embauche* devant les usines est une stratégie depuis longtemps utilisée par certaines compagnies qui consiste à toujours avoir en mains une liste d'employé.e.s potentiels et disponibles qui répondront à leurs besoins en cas d'augmentation des ventes ou de la production ? Une augmentation de ces pancartes n'est donc pas nécessairement le signe d'une situation de pénurie de main-d'oeuvre, mais d'accroissement envisagé de la production.



La caisse d'assurance-chômage est un compte spécifique à même les revenus généraux du Trésor. La *Loi sur l'assurance-emploi* déguise légalement les cotisations des employeurs et des travailleur.se.s en une taxe à caractère générale pouvant être dilapidée par le Gouvernement pour tout autre fin que l'indemnisation des travailleur.se.s en situation de chômage.

Pendant plus d'une décennie, les cotisations des travailleur.se.s ainsi que des employeurs ont été détournées à hauteur de 57 milliards des surplus de la caisse d'assurance-chômage par le gouvernement fédéral et ce, avec l'aval de la Cour Suprême. Ces sommes ont servi à atteindre l'équilibre budgétaire et à financer des programmes de formation de la main-d'oeuvre.

QUELQUES SUGGESTIONS DE CONTRE-ARGUMENTS

- Selon la dernière étude de statistique Canada, moins de 1 % des prestataires de l'assurance-chômage fraudent volontairement le régime à chaque année.
- Les sommes versées de manière indue aux prestataires ayant commis une fraude sont dérisoires comparativement aux sommes qui échappent à l'impôt en raison de l'évasion fiscale des grandes entreprises canadiennes. En effet, le montant des fraudes représente 0,04 % des 381 milliards de dollars volés aux fonds publics grâce aux paradis fiscaux.
- Les prestataires d'assurance-chômage ne sont pas des profiteurs qui dilapident les fond publics. Ce sont des travailleur.se.s qui, en cas d'arrêt de travail ou de perte d'emploi, reçoivent des prestations via la caisse d'assurance-emploi à laquelle ils et elles cotisent à même leurs salaires. La caisse d'assurance-emploi ne reçoit plus de financement du gouvernement fédéral depuis 1990.



*FAUT SURTOUT PAS BONIFIER LES
PRESTATIONS DES CHÔMEUR.S.E.S!
ÇA LES DISSUADERAIT DE
RETOURNER TRAVAILLER...*

QUELQUES SUGGESTIONS DE CONTRE-ARGUMENTS

- À ce jour il n'existe aucune étude sérieuse qui permet de démontrer scientifiquement que des prestations plus élevées sont un frein à l'emploi. Des anecdotes rapportées par quelques employeurs ne peuvent être élevées au rang de loi générale sur le marché du travail.
- Une étude menée au États-Unis durant la Covid-19 a démontré que des chômeur.se.s qui reçoivent des prestations plus élevées retournent à l'emploi au même rythme que celles et ceux qui ont droit à des prestations plus faibles.
- Dire que la bonification des programmes de soutien au revenu nuit à l'économie est une fausse opposition. La perception d'un revenu de remplacement en cas de perte d'emploi contribue aussi à soutenir l'activité économique et l'emploi en général.
- Offrant seulement 55% du revenu en prestations, le Canada est l'un des pays de l'OCDE offrant le taux d'indemnisation le moins élevé.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Sous les recommandations du Fond Monétaire international (FMI), de nombreux États ont, dans les années 90, arrimé leurs différents programmes de soutien au revenu à des programmes de formation et d'insertion sur le marché de l'emploi.

Depuis quelques années, cependant, nous assistons à un véritable retournement de situation : le FMI estime que la régulation de la main-d'oeuvre via ces programmes n'est plus la stratégie la plus efficace pour la vitalité des économies nationales. Résultat, on recommande le renforcement du filet social des pays et l'investissement massif dans les programmes d'aide aux personnes sans-emploi.

POURQUOI TU CHANGES PAS
D'JOB, SI TU PEUX PAS AVOIR DU
TRAVAIL À L'ANNÉE LONGUE ?
C'EST VRAI QUE ÇA TE FAIT DES
PAS PIRES VACANCES..!



QUELQUES SUGGESTIONS DE CONTRE-ARGUMENTS

- Un grand nombre de travailleur.se.s de l'industrie saisonnière n'ont pas de vacances estivales. Au contraire, ils et elles travaillent de longues journées durant cette période.
- Si tu habites une région au Québec dont les principaux secteurs d'industries sont saisonniers, changer d'emploi peut vouloir dire changer de région. Demander aux travailleur.se.s de faire preuve de plus de "flexibilité" impliquerait donc la dévitalisation de plusieurs régions.
- Quand un État fait reposer une partie de son économie sur l'industrie saisonnière, elle doit assumer ses responsabilités à l'égard du *risque chômage*. L'automobiliste non responsable d'un accident sera-t-il tenu d'acquitter la franchise ? Pourquoi en serait-il autrement des chômeur.se.s ?
- L'industrie saisonnière est une caractéristique indissociable de l'économie canadienne ; elle a besoin de travailleur.se.s qualifié.e.s qui reviennent retravailler année après année dans leur secteur.

PETIT MOMENT D'HISTOIRE

"Il n'y a pas de société, il n'y a que des individus" - Margaret Thatcher

Dans la foulée des réformes néolibérales des années 80-90, le discours sur la responsabilité individuelle a été largement popularisé et intégré dans les politiques publiques des États. En matière d'assurance-chômage, on estime que la gestion du chômage doit s'insérer dans une logique de libre marché. On impose aux travailleur.se.s un impératif de flexibilité et de mobilité afin qu'ils et elles servent les besoins des entreprises.



QUELQUES SUGGESTIONS DE CONTRE-ARGUMENTS

- Le régime d'assurance-chômage canadien est désuet et n'a pas réussi à s'adapter à la nouvelle réalité du marché du travail. À cet effet, il faut savoir qu'un peu plus de un.e travailleur.se.s sur trois occupe un emploi atypique au Canada (emplois à temps partiel, autonome, contractuel).
- Pour les personnes travaillant à temps partiel, obtenir le nombre d'heures exigées pour se qualifier aux prestations régulières d'assurance-chômage est beaucoup plus long que pour les travailleur.se.s à temps plein. Or, en 2019, 69 % des personnes travaillant à temps partiel étaient des femmes. La principale raison évoquée par ces femmes pour travailler à temps partiel est qu'elles assument une grande part des responsabilités familiales : ce n'est donc pas une simple question de préférences.
- On dit que le régime d'assurance-chômage est discriminatoire à l'égard des femmes parce que la part des prestations régulières versées en cas de perte d'emploi est beaucoup plus faible pour les femmes que pour les hommes (34 % des prestations régulières sont perçues par des femmes contre 66% pour les hommes).

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Avant 1996, l'admissibilité aux prestations régulières se basait sur les semaines de travail (au minimum 15 heures). Entre 12 et 20 semaines de travail étaient nécessaires pour se qualifier, autrement dit, entre 180 et 300 heures de travail.

Actuellement, l'admissibilité se base sur le nombre d'heures travaillées et le taux de chômage de votre lieu de résidence. Pour avoir droit aux prestations régulières d'assurance-chômage, il faut avoir travaillé entre 420 et 700 heures dans la dernière année, ce qui représente plus du double d'heures de travail nécessaires par rapport à la norme d'avant 1996.